

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BIAVA Denis (*suppléant*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (*suppléante*) ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (*suppléant*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à BOUCHER Gaëlle ; BURLOT Gilbert à TALOC Bruno ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Agathe ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé à CLEC'H Vincent ; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOÉTÉ Cécile (*arrivée à 19h40*) ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CADUDAL Véronique ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	14
Votants	74
Absents	14

DEL2024-09-194

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : ORIENTATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ;

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la labellisation « Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 » obtenue du Ministère de l'agriculture en 2021 ;

Considérant que le Projet Alimentaire Territorial vise à donner un cadre stratégique et opérationnel aux actions agricoles et alimentaires d'un territoire et qu'il s'inscrit dans une politique qui vise à rapprocher producteurs, artisans de bouche, restaurateurs, cantines, consommateurs ou encore associations de lutte contre la précarité alimentaire pour développer une culture du produire et du consommer locale et durable ;

Considérant que le Projet de Territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ambitionne de coconstruire un territoire écoproformant et qu'il a notamment pour objectif de favoriser une production alimentaire agricole et maritime de qualité mais aussi d'apporter une aide aux populations les plus fragiles via des actions de lutte contre la précarité alimentaire ;

Considérant que l'axe 4 du programme d'action du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Guingamp-Paimpol Agglomération, consistant à « Accompagner la transition et mobiliser la capacité de résilience du secteur agricole », prévoit notamment de déployer un Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant que plusieurs compétences intercommunales constituent des leviers d'action dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial, à l'instar de l'aménagement de l'espace, de la préservation de l'environnement, de la santé ou encore du développement économique ;

Considérant que le Projet Alimentaire Territorial s'appuie sur un diagnostic partagé de la situation agricole, maritime et alimentaire du territoire et un recensement des acteurs en présence et qu'il s'est construit en intégrant des temps de participation citoyenne tout au long du projet ;

Considérant que trois axes stratégiques ont été définis, répondant aux enjeux identifiés au préalable : « Favoriser le développement d'exploitations plus autonomes et transmissibles dans une logique d'agriculture familiale », « Soutenir la structuration de filières alimentaires locales et la transformation des denrées sur le territoire » et « Améliorer l'accès à une alimentation saine et locale et sensibiliser » ;

Considérant que ces axes stratégiques ainsi que le programme d'actions ont tenu compte des contributions des différents acteurs du territoire ;

Considérant que de premières actions ont d'ores et déjà été initiées dans le cadre de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant qu'en termes de gouvernance du projet, il est prévu un mode d'organisation pragmatique et respectant les principes de co-construction multi-partenariale avec la mise en place de groupes de travail ad hoc, de revues de projets techniques et d'un comité de pilotage annuel et qu'un temps d'information et d'échange autour de l'avancement du PAT sera effectué tous les ans dans le cadre du Conseil d'Agglomération ;

Considérant la décision du Conseil d'Agglomération en date du 25 juin 2024 validant les orientations stratégiques du Projet Alimentaire Territorial et approuvant la poursuite de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial en vue de sa labellisation de niveau 2 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le Projet Alimentaire Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi que son plan d'actions et son plan de financement ci-annexés ;
- Autorise le dépôt de dossier de reconnaissance de labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial auprès de la DRAAF ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document en relation avec ce projet.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Prigent', written over a set of horizontal lines.